

L'APPLICATION IDPASS AU 29/09/2016

1. PRÉAMBULE

iDPASS est mis en œuvre par SNCF Mobilités, Établissement Public Industriel et Commercial immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de Bobigny sous le numéro 552.049.447, dont le siège est situé 9, rue Jean-Philippe Rameau à Saint Denis (93200).

iDPASS est une application mobile destinée à faciliter la mobilité des Utilisateurs en permettant à ces derniers d'accéder à des services complémentaires au transport ferroviaire, réalisés par SNCF Mobilités ou par des Partenaires de SNCF Mobilités.

L'application iDPASS est ouverte à tous les clients de SNCF Mobilités.

Les services iDPASS sont déployés dans les grandes agglomérations françaises faisant partie du réseau iDPASS.

iDPASS repose sur la mise à disposition d'une application mobile dédiée et, le cas échéant, d'une carte sans contact RFID dite « carte iDPASS » envoyée à l'Utilisateur membre du programme Voyageur inscrit au service de mobilité Wattmobile, ou d'une carte Wattmobile envoyée à l'Utilisateur non membre du programme Voyageur inscrit au service de mobilité Wattmobile.

Grâce à l'application iDPASS, les Utilisateurs peuvent effectuer des réservations et payer, auprès de SNCF Mobilités ou de ses Partenaires, les Services.

iDPASS regroupe les Services suivants :

WATTMOBILE

Le service désigné par l'appellation « **Véhicule Électrique** » est opéré par Wattmobile, société opérateur de mobilité électrique.

Wattmobile opère un service d'éco-mobilité, qui a pour vocation de faciliter et d'optimiser la gestion des derniers kilomètres pour tous les professionnels et les particuliers en déplacement, en leur proposant la location de véhicules électriques en boucle fermée (le point de récupération et de remise du véhicule est le même). Plusieurs types de véhicules électriques sont disponibles à la location (Scooter électrique équivalent 50 cc, Scooter électrique équivalent 125 cc, 4 roues électrique équivalent 80 cc).

Wattmobile propose à la location des véhicules électriques dans plusieurs grandes villes de France, dont la liste est disponible sur l'application IDPASS, rubrique « mon compte », sous rubrique « mentions légales », à l'onglet Wattmobile.

Les modalités d'inscription (transmission des pièces justificatives notamment) et d'utilisation du service proposé par Wattmobile sont disponibles sur l'application iDPASS, rubrique « mon compte », sous rubrique « mentions légales ».

IDCAB

Le service désigné par l'appellation « **iDCAB** », est un service de SNCF Mobilités. iDCAB, propose la réservation d'un taxi ou d'un véhicule de tourisme avec chauffeur d'un point de prise en charge à un point de dépose choisis par l'Utilisateur.

Le service iDCAB est disponible dans plusieurs grandes villes de France, dont la liste est disponible sur l'application iDPASS à la rubrique « mon compte », sous rubrique « mentions légales » à l'onglet iDCAB.

Dans les zones non desservies par iDCAB, l'application iDPASS propose à l'Utilisateur un numéro de centrale de réservation de taxis. Les modalités de commande d'iDCAB sont disponibles à la consultation sur l'application iDPASS, rubrique « mon compte », sous rubrique « mentions légales », dans l'onglet iDCAB.

VÉLO

Localisation de Vélo Libre-Service (VLS)

Le service désigné par l'appellation « **vélo** » permet de consulter les disponibilités des stations de VLS gérées par les Partenaires JC Décaux, EFFIA, Smoove, Clear Chanel.

Achat d'un ticket de location vélos à la journée

iDPASS permet aux Utilisateurs d'accéder aux vélos en libre-service des stations gérées par son partenaire JC Decaux. Pour ce faire l'Utilisateur peut, depuis l'application iDPASS, acheter un ticket de vélo valable une journée, spécifique à ce réseau.

Les conditions de vente du ticket de location sont celles fixées le Partenaire JC Decaux.

Localisation de loueurs de vélos agréés SNCF

Pour des déplacements respectueux de l'environnement, iDPASS met à disposition des Utilisateurs son réseau de partenaire national de loueurs de vélos.

Grâce à l'application iDPASS, l'Utilisateur peut localiser les loueurs de vélos agréés SNCF présents dans sa ville et avoir accès à leurs coordonnées (email, numéro de téléphone).

Les conditions de réservation (transmission des pièces justificatives) et d'utilisation du service de location de vélos sont celles fixées par le loueur.

ZIPCAR

Le service désigné par l'appellation « **une voiture** » est opéré par Zipcar, société de location de véhicules en libre-service.

Zipcar a pour vocation de rendre le partage de véhicule plus facile, plus rapide, et plus efficace, en proposant un service de location de véhicules thermiques en boucle fermée (le point de récupération et de remise du véhicule est le même). Plusieurs types de véhicules sont disponibles à la location selon le créneau et la station désirés : compacte ou utilitaire.

Zipcar propose à la location des véhicules thermiques dans plusieurs grandes villes de France, dont la liste est disponible sur l'application iDPASS à la rubrique « mon compte », sous rubrique « mentions légales » à l'onglet Zipcar.

Les modalités d'inscription (transmission des pièces justificatives notamment) et d'utilisation du service proposé par Zipcar sont disponibles sur l'application iDPASS, rubrique « mon compte », sous rubrique « mentions légales », à l'onglet Zipcar.

ONEPARK

Le service désigné par l'appellation « **un parking** » est opéré par Onepark : il permet de consulter l'emplacement et les horaires d'ouverture de parkings dans les villes du réseau iDPASS, à proximité des gares et en centre-ville.

Les Conditions Générales de Vente applicables aux services, soit de SNCF Mobilités (iDCAB), soit des différents Partenaires (Zipcar, Wattmobile) sont, selon les services concernés, celles desdits Partenaires ou de SNCF Mobilités. Celles-ci sont consultables sur l'Application iDPASS, rubrique « mon compte », sous rubrique « mentions légales ».

En tout état de cause, les Services, autres que iDCAB, sont réalisés sous l'entière responsabilité des Partenaires.

2. DÉFINITIONS

iDPASS : désigne l'application mobile proposée par SNCF Mobilités ayant pour objet de proposer le service iDCAB de SNCF Mobilités et de mettre en relation l'Utilisateur avec des Partenaires qui proposent des offres de mobilité. iDPASS repose sur la mise à disposition d'une application mobile dédiée et, le cas échéant, d'une carte sans contact RFID dite « carte iDPASS » envoyée à l'Utilisateur membre du programme Voyageur inscrit au service de mobilité Wattmobile, ou d'une carte Wattmobile envoyée à l'Utilisateur non membre du programme Voyageur inscrit au service de mobilité Wattmobile.

Utilisateur : désigne la personne âgée d'au moins 18 ans ayant téléchargé l'application iDPASS sur un terminal mobile.

Partenaire iDPASS ou Partenaire : désigne la société liée par un contrat de partenariat avec SNCF Mobilités et proposant l'un des services disponibles sur iDPASS.

VLS : désigne les vélos libre-service, c'est-à-dire les vélos mis à disposition du public par des sociétés, moyennant un abonnement ou un paiement unitaire. Par extension, désigne le service de consultation des disponibilités (vélos et places libre) des bornes de vélos libre-service exploitées par les partenaires iDPASS.

Réseau iDPASS : désigne l'ensemble des villes éligibles à un ou plusieurs services iDPASS en Février 2016 : Lille, Paris, Rennes, Nantes, Strasbourg, Lyon, Bordeaux, Toulouse, Montpellier, Marseille, Avignon, Aix, Toulon, Nice, Cannes. Ce réseau est voué à évoluer.

En faisant une recherche par ville, l'Utilisateur sera informé des services iDPASS disponibles dans la ville recherchée.

Carte iDPASS : est envoyée à chaque nouvel utilisateur du service Wattmobile membre du programme de fidélité « Voyageur ». Elle est représentée par la carte du programme de fidélité « Voyageur » SNCF Mobilités équipée de la fonctionnalité RFID.

Compte client : désigne le compte client disponible sur l'Application iDPASS pour tout Utilisateur, non adhérent au programme de fidélité de SNCF, qui souhaite accéder aux services iDPASS. Pour ouvrir un Compte client, l'Utilisateur devra renseigner son nom, son prénom, son adresse email, son numéro de téléphone et sa date de naissance.**Carte Wattmobile** : est envoyée à chaque nouvel utilisateur du service de mobilité Wattmobile non membre du programme de fidélité « Voyageur ».

Programme Voyageur : désigne le programme de fidélité SNCF Mobilités comprenant les catégories suivantes : « Grand Voyageur Plus », « Grand Voyageur Le Club », « Grand Voyageur » et « Voyageur ». Toute personne souhaitant adhérer au « Programme Voyageur » doit en faire la demande au guichet d'une gare, en boutique SNCF, agence de voyages agréée, par téléphone auprès de la Relation Client Voyageur : 0 892 330 330 (service 0,40 € / min + prix appel), ou sur le site www.programme-voyageur.sncf.com.

Application iDPASS ou Application : désigne l'application mobile permettant la réservation des différents services proposés par iDPASS et disponible au téléchargement à partir des plateformes de téléchargement d'applications pour iOS (AppStore) et Android (Google Play Store) via un terminal mobile.

Notification Push : désigne un message d'alerte envoyé à l'Utilisateur d'un smartphone et qui est lié à l'installation d'une application mobile.

Données personnelles : désigne les données permettant d'identifier directement ou indirectement des personnes (ex. : nom, n° d'immatriculation, n° de téléphone, photographie...).

RFID : désigne la technologie propre à la carte iDPASS, qui permet d'identifier les utilisateurs Wattmobile lorsqu'ils présentent leur carte sur le badge de lecture Wattmobile.

Services : désigne l'ensemble des services proposés dans le cadre d'iDPASS par SNCF Mobilités (iDCAB) ou par les Partenaires (Wattmobile, Zipcar, VLS, ...).

3. TÉLÉCHARGEMENT

Pour accéder à l'Application iDPASS, il est obligatoire de la télécharger à partir des plateformes de téléchargement d'applications pour iOS (AppStore) et Android (Google Play Store) via un terminal mobile. L'Application iDPASS a été développée pour les téléphones mobiles sur un système d'exploitation Apple iOS et Android, ayant les caractéristiques suivantes :

- Pour les terminaux Apple (iPhone 4, iPhone 4S, iPhone 5, iPhone 5S, iPhone 6 ou équivalent) : à partir de iOS 8
- Pour les terminaux Android (les modèles récents) : à partir de OS 4.1

4. MENTIONS LÉGALES

Vous êtes actuellement connecté à l'Application iDPASS de SNCF Mobilités, Etablissement Public Industriel et Commercial immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de Bobigny sous le numéro 552.049.447, dont le siège social est situé 9 Rue Jean-Philippe RAMEAU, 93200 Saint Denis.

Cette Application est éditée par SNCF Mobilités, Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bobigny sous le numéro B.552.049.447, dont le siège est situé 9 rue Jean-Philippe Rameau, 93200 Saint-Denis.

Le Directeur de la publication de l'Application est Matthieu Jacquier.

L'hébergement et la maintenance de l'Application sont assurés par la société VSC Technologies, au capital social 4 661 000,00 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le n° SIREN 483 815 619 et située au 2 PLACE DE LA DEFENSE 92800 PUTEAUX.

La version actuelle de l'Application a été conçue et réalisée par VSC Technologies, au capital social 4 661 000,00 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le n° SIREN 483 815 619 et située au 2 PLACE DE LA DEFENSE 92800 PUTEAUX.

5. PORTÉE ET ACCEPTATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION

En téléchargeant l'application iDPASS, l'Utilisateur accepte les présentes Conditions Générales d'Utilisation et s'engage à les respecter.

SNCF Mobilités se réserve le droit de modifier à tout moment les présentes Conditions Générales d'Utilisation de l'Application iDPASS et s'engage à en informer les Utilisateurs par tout moyen.

6. SPÉCIFICITÉS D'UTILISATION

6.1. DESCRIPTION DES FONCTIONNALITÉS DE L'APPLICATION MOBILE

L'Application permet à tous les Utilisateurs d'accéder aux fonctions suivantes :

- la réservation d'un service iDCAB
- la réservation d'un service Wattmobile
- la réservation d'un service Zipcar, à l'aide de l'extension Zipcar pour iDPASS
- la localisation d'un vélo en libre-service
- l'achat d'un ticket journalier permettant la location d'un vélo en libre-service
- la localisation d'un parking référencé par Onepark
- la localisation d'un loueur de vélos et l'accès à ses coordonnées
- la consultation dans l'onglet « **un trajet** » des horaires et des itinéraires des trains SNCF et des transports multimodaux rendus disponibles (métros, bus et tramways) grâce à l'Application SNCF
- le suivi de leurs réservations en cours et leur historique de réservations
- la gestion de leur compte client (modification des Données personnelles de l'Utilisateur, gestion des notifications, activation/désactivation des rappels de réservation, activation de compte-client auprès des Partenaires, *lorsqu'un compte existe*)
- Foire aux Questions, Contacts, Mentions légales : accès aux CGU de l'Application iDPASS et aux CGV d'iDCAB et des Partenaires).

Les Services iDPASS disponibles à proximité de l'Utilisateur sont visibles si ce dernier a accepté sur son Smartphone d'être géolocalisé.

6.2. NOTIFICATION PUSH

L'Utilisateur peut également activer des notifications ayant pour objet de lui donner les informations suivantes :

Les Notifications Push donnent à l'Utilisateur les informations suivantes :

- Rappel d'une réservation en cours, avant le début de la réservation
- Rappel de la fin d'une réservation, avant la fin de celle-ci, pour Wattmobile
- Disponibilité de la notation de la réservation, après la fin de celle-ci
- Informations sur l'actualité iDPASS, les offres et les bons plans des Services iDPASS
- Informations sur l'usage de l'application par l'Utilisateur.

L'Utilisateur recevra les Notifications Push uniquement s'il a activé l'option dans son téléphone. Les paramètres des Notifications Push peuvent tout au long de l'utilisation de l'Application, être modifiés dans les paramètres du téléphone.

6.3. GÉOLOCALISATION

Certaines fonctionnalités de l'Application iDPASS nécessitent la géolocalisation de l'Utilisateur. Afin d'améliorer en général la qualité de ses services et en particulier la performance de l'Application iDPASS notamment en matière d'information personnelle et contextualisée, SNCF Mobilités recommande à l'Utilisateur d'autoriser sa géolocalisation.

L'utilisation de la fonctionnalité de géolocalisation de l'Application iDPASS nécessite le consentement préalable exprès de l'Utilisateur à être géolocalisé.

En ce sens, l'Utilisateur peut, à tout moment, activer ou désactiver la géolocalisation de l'Application iDPASS dans les paramètres de son smartphone.

Grâce à la fonction de géolocalisation, l'Utilisateur peut utiliser les fonctionnalités suivantes de l'Application :

- Localisation des bornes des VLS, des loueurs de vélos, des stations Wattmobile, et consultation des informations de disponibilité ;
- Commande d'un trajet iDCAB ayant pour point de départ la position géographique de l'Utilisateur ;
- Information sur les distances à parcourir pour se rendre à une borne, une station ou retrouver un loueur de vélos, et consultation du parcours.

La désactivation de la géolocalisation par l'Application iDPASS et/ou de la géolocalisation du smartphone bloque l'ensemble des fonctionnalités ci-dessus mentionnées.

La géolocalisation de l'Utilisateur est possible grâce au GPS de son téléphone mobile. Le smartphone calcule lui-même la position de l'Utilisateur.

7. ELIGIBILITÉ

L'utilisation de l'application nécessite son téléchargement.

Pour les Utilisateurs, l'accès aux fonctionnalités de l'Application iDPASS nécessite d'être âgé de plus de 18 ans. Pour bénéficier des services proposés par l'Application, les Utilisateurs doivent soit créer un compte client iDPASS, soit s'ils sont adhérents au « Programme Voyageur », s'identifier en renseignant le numéro de leur carte de fidélité et leur mot de passe correspondants au compte client actif du « Programme Voyageur ».

Dans le cas de la création d'un compte client iDPASS, l'Utilisateur doit renseigner de façon obligatoire les données suivantes : nom, prénom, date de naissance, email, numéro de téléphone. Il peut également renseigner de manière facultative son adresse, son code entreprise, un code promo, le type de carte commerciale SNCF dont il bénéficie ou encore sa qualité de collaborateur SNCF.

Pour se connecter à l'Application, l'Utilisateur membre du programme Voyageur doit renseigner son numéro de carte fidélité et son mot de passe. L'Utilisateur non membre du programme Voyageur titulaire d'un compte client iDPASS doit renseigner son numéro de téléphone et sa date de naissance pour recevoir un code d'activation lui permettant de se connecter.

8. PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

8.1. DONNÉES PERSONNELLES

En utilisant l'Application iDPASS, l'Utilisateur accepte de fournir un certain nombre de données à caractère personnel qui seront traitées conformément aux dispositions de la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

L'Utilisateur s'engage, pendant toute la durée de l'utilisation du service iDPASS, à communiquer des informations exactes.

Toute mise à jour de ces informations doit être effectuée dans les meilleurs délais soit via la Relation Client iDPASS, qui peut demander toutes pièces justificatives jugées nécessaires, soit directement via l'Application iDPASS.

Les informations obtenues des Utilisateurs (données d'identification, données relatives aux transactions avec les Partenaires) sont destinées à iDPASS et aux Partenaires en charge des Services auxquels l'Utilisateur souscrit.

L'Utilisateur accepte de recevoir, par email et par courrier, les communications relatives à la gestion de son compte personnel iDPASS, aux réservations des Services.

iDPASS pourra, de plus, en cas d'accord de l'Utilisateur, lui adresser des informations commerciales via support papier, par voie électronique (notamment par l'envoi d'emails, SMS, Notifications push ...) relatives à des offres iDPASS. Cet accord prend la forme d'un consentement exprès de l'Utilisateur sur lequel l'Utilisateur peut revenir depuis les réglages de l'Application, dans la rubrique « Plus », « Mes notifications ».

Dans ce cadre, les informations de l'Utilisateur sont susceptibles d'être transmises :

- i. aux sous-traitants de SNCF Mobilités dans le cadre des finalités visées à l'article 8.2 ;
- ii. aux Partenaires d'iDPASS dans le cadre de la gestion des transactions et commandes.

SNCF Mobilités est le responsable de traitement de toutes les données collectées via l'Application. Ce traitement de données personnelles a fait l'objet d'une déclaration auprès du correspondant à la protection des données personnelles désigné par SNCF Mobilités, et ce dans le respect de la loi précitée.

8.2 FINALITÉS DU TRAITEMENT DES DONNÉES PERSONNELLES DE L'UTILISATEUR

SNCF Mobilités, responsable du traitement, met en œuvre des traitements de données à caractère personnel destinés à :

- Gestion de l'accompagnement personnalisé du voyage
- Assurance d'une cohérence multicanal du parcours client SNCF Mobilités ;
- Accompagnement personnalisé du client dans ses achats / voyages notamment via la géolocalisation sur consentement, et incluant la fourniture au client de l' « Information Voyageur » ;
- Analyse de la performance collective et individuelle des actes liés à la relation client avant, pendant et après voyages (y compris les réclamations) ; Mesure de la satisfaction de la relation ou sur l'expérience de voyage
- Segmentation client et calcul de scores (ex : niveau d'insatisfaction, probabilité de souscrire à une offre...) pour définir les moyens alloués à chaque segment de client
- Contribution à la construction de nouvelles offres et services ;

- Calcul des indicateurs de suivi des objectifs assignés aux partenaires
- Valorisation des avantages SNCF Mobilités et des bénéfices individualisés du client, y compris dans le cadre du programme de fidélisation
- Campagnes marketing et de communication pour SNCF Mobilités dans le cadre des offres ou des services de partenaires, prestataires, filiales
- Suivi de la mise en œuvre des actions clients par les agents et leur management
- Etablir des profils des Utilisateurs afin de leur proposer des offres commerciales personnalisées valables sur des produits/services fournis par SNCF Mobilités ou ses partenaires.

Les données collectées par SNCF Mobilités sont indispensables à ces traitements et sont destinées aux services concernés de SNCF Mobilités, ainsi que, le cas échéant, à ses filiales, partenaires, sous-traitants ou prestataires.

8.3. DROIT D'ACCÈS ET DE RECTIFICATION, DROIT D'OPPOSITION

Conformément à la Loi « Informatique et Libertés » n°78-17 du 6 janvier 1978, l'Utilisateur dûment identifié auprès de SNCF Mobilités dispose d'un droit d'accès, de rectification, de modification, d'opposition et de suppression au traitement des données à caractère personnel le concernant pour motifs légitimes.

Si l'Utilisateur souhaite exercer ce droit, il peut en faire la demande en joignant la copie d'une pièce d'identité à l'adresse suivante :

SNCF Mobilités

iDPASS

CNIT

2, Place de la Défense – 92053 Paris La Défense

9. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

9.1. GÉNÉRALITÉS

L'intégralité de l'Application est protégée par les réglementations relatives à la propriété intellectuelle applicables.

Toutes les marques et/ou tous les droits d'auteur, y compris les textes, icônes, pictogrammes, graphismes, photographies, plans, logos, vidéos, sons, logiciels, bases de données, présents dans l'Application sont la propriété de SNCF Mobilités ou de ses Partenaires. Toute reproduction ou utilisation de toute nature est interdite sans autorisation écrite préalable de SNCF Mobilités ou du Partenaire concerné.

Le non-respect de cette interdiction constitue un acte de contrefaçon pouvant engager la responsabilité civile et/ou pénale de son auteur. SNCF Mobilités se réserve le droit d'engager des poursuites judiciaires à l'encontre de toute personne qui n'aurait pas respecté cette interdiction. De même, il est strictement interdit d'utiliser ou de reproduire le nom « iDPASS » et/ou son logo, seuls ou associés, à quelque titre que ce soit et sur quelque support que ce soit sans l'accord préalable et écrit de SNCF Mobilités.

9.2 UTILISATION DE L'APPLICATION PAR L'UTILISATEUR

L'Application est actuellement proposée gratuitement à l'Utilisateur pour son utilisation personnelle et non-commerciale.

L'Utilisateur bénéficie, au titre des présentes Conditions d'Utilisation, d'une licence révocable, gratuite, non-exclusive et mondiale pour utiliser l'Application et profiter de ses diverses fonctionnalités à des fins strictement personnelles conformément aux Conditions d'Utilisation.

L'Utilisateur s'interdit de laisser des tierces personnes en son nom : (i) faire ou distribuer des copies de l'Application, (ii) tenter de copier, reproduire, altérer, modifier, procéder à une ingénierie inverse, démonter, décompiler, transférer, échanger ou traduire l'Application ; ou (iii) créer des oeuvres dérivatives de l'Application de quelque nature que ce soit.

L'Utilisateur ou toute personne agissant en son nom, s'interdit d'avoir recours par tout moyen (systèmes automatisés ou logiciels etc.) à l'extraction des données de l'Application à des fins commerciales.

L'Utilisateur doit vérifier les conditions notamment financières du contrat avec son opérateur de téléphonie mobile pour le téléchargement et l'utilisation de l'Application sur son téléphone portable ou terminal mobile utilisé. Il est possible que l'opérateur de téléphonie mobile fasse payer à l'Utilisateur l'accès aux services de connexion de réseau pour la durée de la connexion ou que de tels frais de tierce partie surviennent. L'Utilisateur accepte la responsabilité de tels frais.

Si l'Utilisateur n'est pas le payeur de la facture pour le téléphone portable ou le terminal mobile utilisé pour accéder à l'Application, il lui appartient d'obtenir la permission du payeur de la facture pour utiliser l'Application.

L'Utilisateur doit par ailleurs veiller à ne pas utiliser l'Application d'une manière susceptible de le distraire et de l'empêcher de respecter le code de la route et les règles de sécurité en matière de conduite.

9.3. MODIFICATION DE L'APPLICATION

SNCF Mobilités se réserve le droit de modifier ou de retirer l'Application, ou de faire payer pour l'utilisation de tout ou partie de l'Application, et ce à tout moment et pour quelque raison que ce soit.

10. DISPONIBILITÉ

SNCF Mobilités se réserve le droit d'interrompre la disponibilité de l'Application à tout moment, et sans délai de prévenance, en vue notamment d'opérations de maintenance préventives, évolutives ou curatives. En cas d'interruption de l'Application, SNCF Mobilités s'engage par tout moyen à en informer les Utilisateurs et mettra en oeuvre tous les moyens raisonnables pour y remédier dans les meilleurs délais.

L'Utilisateur reconnaît que l'Application est fournie au moyen d'Internet et de réseaux mobiles et par conséquent que des facteurs hors du contrôle raisonnable de SNCF Mobilités peuvent avoir une incidence sur la qualité et la disponibilité de l'Application.

La responsabilité de SNCF Mobilités ne saurait être engagée du fait de l'indisponibilité de l'Application ou de toute difficulté ou incapacité à télécharger ou à accéder au contenu ou toute autre défaillance du système de communication qui pourrait rendre l'Application indisponible.

11. RESPONSABILITÉ

L'Application iDPASS peut afficher des contenus n'appartenant pas à SNCF Mobilités. Ces contenus relèvent de l'entière responsabilité du Partenaire qui les a rendus disponibles.

Dans aucun cas, la responsabilité de SNCF Mobilités ne saurait être engagée pour :

- Les pertes ou dommages directs, indirects, spéciaux, punitifs, exemplaires ou immatériels de quelque nature que ce soit dérivant de l'utilisation de l'Application ou de l'accès à l'Application par l'Utilisateur, y compris la perte de profit ou similaire, que SNCF Mobilités aurait pu ou non envisager ;
- L'impossibilité d'accéder à l'Application et/ou à l'un des sites ou applications lui étant lié
- Les dommages ou altérations des équipements de l'Utilisateur, y compris, mais sans limitation, l'équipement informatique, les terminaux mobiles ou les téléphones portables, suite à l'installation ou l'utilisation de l'Application.

Concernant les services disponibles sur iDPASS, les Services, autres que iDCAB, sont réalisés sous l'entière responsabilité des Partenaires.

12. SERVICE D'ANALYSE

Afin d'améliorer en général la qualité de ses services et en particulier la performance de l'Application iDPASS, SNCF Mobilités et ses sous-traitants utilisent des logiciels de traçage générant des données concernant l'utilisation de l'Application Mobile.

Les logiciels de traçage de l'Application mobile permettent d'établir des statistiques et mesures de fréquentation et d'utilisation des divers éléments composant l'Application mobile (rubriques et contenus visités, parcours recherchés, etc.).

Les données collectées sont transmises et stockées sur des serveurs situés en France.

À l'exclusion des sous-traitants de SNCF Mobilités, les informations personnelles des Utilisateurs ne sont ni utilisées, ni communiquées à des tiers.

13. SÉCURITÉ ET CONFIDENTIALITÉ

Le serveur iDPASS est protégé derrière des systèmes de firewall et de prévention d'intrusion et surveillé de manière continue.

Il appartient à l'Utilisateur de prendre toutes les mesures appropriées pour protéger ses propres données et/ou logiciels de la contamination par d'éventuels virus circulant sur le réseau Internet.

L'Utilisateur accepte le fait que SNCF Mobilités ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable des dommages fortuits, matériels et/ou immatériels, directs et/ou indirects qui pourraient résulter de l'accès ou de l'utilisation de l'Application mobile, y compris l'inaccessibilité, les pertes de données, détériorations, destructions ou virus qui pourrait affecter l'équipement de l'Abonné, et/ou de la présence de virus sur son Site.

L'accès au Compte client est protégé par un mot de passe individualisé ou un code d'activation envoyée à l'Utilisateur lorsqu'il renseigne son numéro de téléphone et sa date de naissance.. SNCF Mobilités n'est pas responsable des dommages subis par l'Utilisateur et résultant de la perte, du vol ou de l'usage frauduleux de ses mots de passe ou identifiant.

L'Utilisateur est seul responsable de la préservation et de la confidentialité de ses identifiant et mot de passe et est totalement responsable de tout acte impliquant leur utilisation. En cas de perte, de vol ou de divulgation d'élément susceptible de permettre à un tiers de prendre connaissance de l'identifiant et du mot de passe de l'Utilisateur, ou en cas d'utilisation de ses identifiant et mot de passe par un tiers non autorisé, l'Utilisateur doit immédiatement contacter SNCF Mobilités afin qu'il soit procédé à un changement de son mot de passe.

Toute création ou insertion par un Utilisateur sur son propre site d'un lien hypertexte renvoyant l'Utilisateur vers le Site est strictement interdite, sauf autorisation expresse et préalable de SNCF Mobilités.

14. LOI APPLICABLE ET JURIDICTION COMPÉTENTE

Les présentes Conditions Générales d'Utilisation, l'Application et toutes conséquences de son utilisation sont régies par la loi française.

L'Utilisateur de l'Application accepte que tout litige relatif à l'interprétation et/ou l'exécution des Conditions Générales d'Utilisation soit, dans la mesure du possible, réglé lors de négociations amiables.

A défaut, le litige sera soumis à l'appréciation du tribunal compétent.